

**Vous pouvez retrouver le règlement de fonctionnement de l'ALSH Perceval et son projet pédagogique sur le site de Couesnon Marches de Bretagne.**

## Situation

Situé à Tremblay- Val Couesnon, l'accueil de loisirs « Perceval » aussi appelé ACM (Accueil collectif de mineurs) accepte les enfants scolarisés jusqu'à 11 ans.

Le bâtiment est divisé en deux espaces :

le premier réservé aux **enfants de 3 à 5 ans**,

le second aux **enfants de 6 à 11 ans**.

A ceux-là s'ajoute, lors des **vacances d'été**, un espace dédié aux **9-11 ans**.

## Organisateur

L'organisateur de l'accueil de loisirs Perceval est Couesnon Marches de Bretagne. Cet équipement communautaire est entièrement dédié à l'enfance. Il est agréé par la Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP, [voir le page dédiée sur le site du CG35](#)).

## Partenaires

La Caisse d'allocations familiales ([voir le site de la CAF](#)), la MSA ([voir le site de la MSA](#)), et le Conseil générale d'Ille-et-Vilaine ([voir le site du CG35](#)).

## Horaires d'ouverture

Tous les mercredis et les vacances scolaires de 7h à 18h30. Possibilité d'inscription à la demi-journée pour les mercredis scolaires.

## Projets

L'équipe de direction et d'encadrement façonne son projet pédagogique en partant du principe que l'ACM est un lieu de socialisation propice aux découvertes, aux rencontres pour que l'enfant puisse y construire sa personnalité et y vivre ses propres expériences. En effet, il revient aux équipes pédagogiques d'aménager, de créer, d'animer un lieu sécurisé pour les enfants tout en respectant le rythme de chacun. Notamment par le biais de diverses activités collectives ou individuels ainsi que la réalisation de projets. C'est pourquoi l'accueil s'articule autour d'activités d'expression, de grands jeux, de créations collectives ou individuelles, d'activités manuelles, ludiques et artistiques.

Ces activités sont utilisées comme un moyen de détente et de loisirs où chacun pourra être sensibilisés, initié à différentes pratiques et où chacun pourra y trouver une place.

## Objectifs

- Assurer la sécurité physique, affective et morale des enfants
- Accorder une place importante à l'accueil des familles
- Développer l'écoute, le respect, la solidarité et l'entraide
- Mettre en place des actions autour de la citoyenneté, de la sensibilisation à l'environnement et au développement durable
- Encourager les enfants à une forme de responsabilité
- Offrir à chacun un espace de création, d'expression et de valorisation

## L'équipe

Pour faire fonctionner cet ACM, pas moins de 2 directrices à temps plein et 4 animateurs permanents (20h/semaine).

L'équipe d'animation et d'entretien varie en fonction des périodes. Entre 6 et 10 animateurs sur les petites vacances et les mercredis, et jusqu'à 14 animateurs pour le mois de juillet. Mais aussi entre 1 et 3 agents d'entretien et 2 chauffeurs de car.

La réglementation exige :

- 1 animateur pour 8 enfants âgés de 3 à 5 ans
- 1 animateur pour 12 enfants âgés de 6 à 11 ans.

## Tarifification

La participation financière est calculée en fonction des revenus et du quotient familial. Tous les repas et les goûters sont pris en charge par le centre de loisirs et sont compris dans la tarification de la journée. A noter :

- Possibilité de payer en tickets CESU pour les moins de 6 ans.
- Envoi des factures après chaque période à régler au Trésor Public.

Plus de détails sur les tarifs [ici](#).

## Inscription

Pour une première inscription, une rencontre sur place avec la famille est vivement conseillée. Pour cela, contacter l'équipe de direction au Centre de Loisirs pour convenir d'une date de rendez-vous. Vous pouvez anticiper en remplissant au préalable un dossier d'inscription. Ils sont disponibles au Centre de loisirs, mais également dans toutes les mairies du territoire.

## Transport

Un système de transport est mis en place, durant les vacances scolaires, sur l'ensemble des communes de la partie ouest du territoire, afin de faciliter l'accès aux familles. Sauf les mercredis en période scolaire et les vacances de Noël.

## Journée-type

### Matin

- 7h : Ouverture de l'accueil de loisirs
- 7h-9h30 : Arrivée échelonnée des enfants
- 8h30-9h30 : Service transport
- 9h30 : Assemblée des enfants
  
- 10h : Début des activités

### Le midi

- 11h30 : Déjeuner des 3/5 ans
- 11h30 : Déjeuner des 6/11 ans
- 13h : Sieste ou temps calme pour les 3/5 ans
- 13h30 : Temps libre encadré pour les 6/11 ans

### L'après-midi

- 14h : Assemblée des enfants / Début des activités
- 16h : Goûter
- 16h30-18h30 : Départ échelonné des enfants
- 17h-18h : Service transport
- 18h30 : Fermeture du Centre de loisirs

## Contacts

**ALSH Perceval**  
**Aurélie Haudebert**  
Directrice

Adresse : [2 rue des Trembles, Tremblay, 35 560 Val Couesnon](#)

T. [02 99 98 27 34 / 06 71 63 17 41](#)

M. [perceval@couesnon-marchesdebretagne.fr](mailto:perceval@couesnon-marchesdebretagne.fr)

---

Plusieurs partenaires financiers interviennent dans cette compétence : la [caisse d'allocations familiales 35](#), la [MSA Portes de Bretagne](#), le [Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine](#).

